



## Aux Contribuables de la municipalité

### AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2024-343 décrétant des dépenses en immobilisations de 600 000 \$ et un emprunt à long terme de 600 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble situé au 1830, rue Principale, Saint-Michel et autres travaux connexes sur les immeubles situés au 1830 et 1840, rue Principale, à Saint-Michel

Avis est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2024-343 ci-haut décrit a été adopté par le conseil municipal le 13 août 2024 et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 septembre 2024.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'Hôtel de ville au 1700, rue Principale, Saint-Michel.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 19e jour de septembre 2024.

(s) Caroline Provost  
Caroline Provost, greffière-trésorière adjointe